



Fiche  <b>DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MEDICAUX</b>	<b>Dossier patient</b>  Référence  <b>DPA-008-01</b>
--	--

Je, soussignée M/Mme/Mlle\* ..... ,  
(Nom, prénom, nom de jeune fille pour les femmes mariées)

né(e) le .....  
Téléphone : ..... (obligatoire pour consulter les documents sur place)

Adresse : .....  
.....

Le cas échéant : père/mère/représentant légal/ayant droit \* de .....  
..... (Nom, prénom du patient)

né(e) le .....

**demande à obtenir communication des documents suivants :**

- Le compte-rendu opératoire
- Le(s) compte-rendu des examens complémentaires, préciser lesquels : .....
- L'ensemble des pièces du dossier médical
- Autres documents, préciser lesquels : .....

**concernant l'hospitalisation du ..... au .....**

**et souhaite :**

- consulter ces documents sur place à la Clinique Saint Jean de Dieu (la clinique vous contactera pour fixer un rendez-vous)  
Dans ce cas, souhaitez-vous être assisté par un médecin :     oui         non
  - retirer des copies sur place à la Clinique Saint Jean de Dieu
  - recevoir copie de ces documents à mes nom et adresse mentionnés ci-dessus (envoi en recommandé avec accusé de réception)
  - que ces pièces soient envoyées par     courrier recommandé avec accusé de réception     fax au Docteur .....
- ..... (Nom, prénom, adresse, fax)

**Motif de la demande** (pour le dossier d'un patient décédé)

.....

.....

Le .....        **Signature du demandeur :**

**Signature du mineur (le cas échéant) :**

---

Demande à retourner, accompagnée des pièces justificatives mentionnées au verso, à :  
**Madame la Directrice - Clinique Saint Jean de Dieu - 19, rue Oudinot – 75007 PARIS**

## CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER MEDICAL

Vous souhaitez obtenir des documents médicaux relatifs à votre hospitalisation ou à celle de la personne dont vous êtes le représentant légal ou l'ayant-droit.

### Formalités et documents à joindre :

Vous devez :

- ✓ remplir le formulaire au recto
- ✓ joindre les documents suivants :

<b>Demandeur</b>	<b>Pièces à fournir</b>
<b>Majeur capable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Copie d'une pièce d'identité</li><li>- Copie de la carte vitale (ou de l'attestation)</li></ul>
<b>Personne titulaire de l'autorité parentale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Copie de votre pièce d'identité</li><li>- Copie de la pièce d'identité du mineur</li><li>- Copie de la carte vitale (ou de l'attestation) dont relève le mineur</li><li>- Copie du livret de famille ou de la décision de justice vous attribuant tout ou partie de l'autorité parentale</li></ul> <p><b>Le mineur peut refuser à son/ses représentants légaux l'accès à son dossier ou le conditionner à la présence d'un médecin lors de sa consultation.</b></p>
<b>Représentant légal d'un majeur sous tutelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Copie de votre pièce d'identité</li><li>- Copie de la pièce d'identité du majeur protégé</li><li>- Copie de la carte vitale (ou de l'attestation) du majeur protégé</li><li>- Copie de la décision de justice vous attribuant la qualité de tuteur</li></ul>
<b>Ayant droit d'une personne décédée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Copie de votre pièce d'identité</li><li>- Une attestation de filiation</li><li>- Un certificat de décès de la personne dont le dossier est demandé</li><li>- L'exposé des motifs de la demande</li></ul> <p>Votre demande ne pourra aboutir que si le défunt ne s'y est pas opposé et si elle est motivée par l'une des trois raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- connaissance des causes du décès</li><li>- possibilité de faire valoir vos droits</li><li>- la défense de la mémoire du défunt</li></ul>

- ✓ joindre, le cas échéant, le règlement des frais de copie et/ou d'envoi :

La consultation sur place des documents est **gratuite**.

Frais de copie (copies retirées sur place) : **0,18 € par copie**.

Frais de copie et d'envoi en recommandé avec accusé de réception : **forfait de 15 €** à régler par chèque (à l'ordre de la Clinique Saint Jean de Dieu) accompagnant la présente demande.

- ✓ adresser votre demande à la directrice de la clinique

### Délais de communication :

Le demandeur obtiendra communication des informations au plus tard dans un délai de 8 jours à compter de la réception de ce formulaire, et pour des pièces datant de plus de 5 ans, sous 2 mois.

Dans tous les cas, vous disposez d'un délai de réflexion incompressible de 48h avant transmission des documents.